



Assemblée

Distr. générale
18 août 2006
Français
Original : anglais

Douzième session
Kingston (Jamaïque)
7-18 août 2006

Exposé du Président sur les travaux de l'Assemblée à sa douzième session

1. La douzième session (102^e à 107^e séance) de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a eu lieu à Kingston du 7 au 18 août 2006.

Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 102^e séance, le 7 août 2006, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa douzième session (ISBA/12/A/1).

Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée

3. À sa 103^e séance, le 10 août 2006, l'Assemblée a élu Sainivalati S. Navoti (Fidji) Président de la douzième session. Après des consultations au sein des groupes régionaux, l'Assemblée a élu Vice-Présidents les représentants du Kenya (pour le Groupe des États d'Afrique), du Chili (pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la République tchèque (pour le Groupe des États d'Europe orientale) et du Canada (pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États).

Élection des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

4. Conformément à l'article 24 de son règlement intérieur, l'Assemblée a procédé à des élections pour constituer une commission de vérification des pouvoirs. Les représentants des pays suivants ont été élus membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Australie, Chine, Fédération de Russie, Finlande, Jamaïque, Japon, Mexique, Namibie et République-Unie de Tanzanie. La Commission a ensuite élu Présidente Anna Sotaniemi (Finlande), et a tenu une séance le 15 août 2006.

5. La Commission a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée et était saisie à cet effet d'un mémoire du Secrétariat daté du 15 août 2006 sur l'état de ces pouvoirs. L'Assemblée a adopté le rapport de la Commission (ISBA/12/A/8) à sa 104^e séance. La décision prise par

l'Assemblée au sujet des pouvoirs des représentants a été publiée sous la cote ISBA/12/A/9.

**Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants
à la Commission des finances**

6. À sa 102^e séance, l'Assemblée a élu Shinichi Yamanaka (Japon) et Pavel Kavina (République tchèque) membres de la Commission des finances en remplacement de Tadanori Inomata (Japon) et Antonin Pařízek (République tchèque), respectivement.

Rapport annuel du Secrétaire général de l'Autorité

7. À la 103^e séance, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel à l'Assemblée (ISBA/12/A/2 et Corr.1), conformément au paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Secrétaire général a dressé le bilan des travaux de l'Autorité depuis la onzième session et décrit brièvement les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail pour la période 2005-2007. Il a informé l'Assemblée que le programme continuerait à être exécuté, l'accent étant mis notamment sur les fonctions de supervision de l'Autorité relatives aux contrats d'exploration, sur la mise au point d'un cadre de réglementation approprié concernant la mise en valeur future des ressources minérales de la Zone internationale et la promotion et l'encouragement de la recherche scientifique marine dans la Zone.

8. Le Secrétaire général a expliqué que, conformément aux propositions présentées dans le programme de travail, la structure du Secrétariat avait continué à évoluer en 2005. À cet égard, il a souligné que le Secrétariat avait encore renforcé ses capacités techniques avec le recrutement d'un géologue marin et d'un spécialiste des systèmes d'information géographique.

9. Il a informé l'Assemblée que l'une des tâches de fond entreprises par le Secrétariat pendant la période considérée consistait à continuer à enrichir la base de données centrale. En outre, il a indiqué que la base de données bibliographique constituée pendant la période considérée serait enrichie en 2007 pour y incorporer des études que les premières recherches au moyen de critères généraux n'avaient pas permis de trouver et y ajouter des documents directifs et juridiques. Le Secrétaire général a fait savoir que la base de données bibliographique comporterait également des données portant sur des ressources autres que les nodules polymétalliques et les milieux qui les recèlent.

10. Il a informé l'Assemblée que le site Web de l'Autorité lancé en 1997 serait profondément remanié en 2007 afin de le doter de nouvelles fonctionnalités et de le rendre plus convivial.

11. S'agissant des contractants chargés d'explorer les gisements de nodules polymétalliques, le Secrétaire général a noté que la demande de contrat d'exploration présentée par l'Allemagne, qui avait été approuvée à la onzième session, était une marque de confiance dans l'Autorité internationale des fonds marins et dans le système établi pour administrer les ressources de la Zone. Il a également noté que la demande de l'Allemagne était la première à avoir été faite depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer.

12. Concernant les sept investisseurs pionniers, devenus depuis contractants auprès de l'Autorité afin d'explorer les gisements de nodules polymétalliques, le Secrétaire général a informé l'Assemblée que 2006 marquait la fin de la première période quinquennale depuis la signature des contrats. C'était donc l'occasion pour les contractants de présenter un bilan complet de leurs travaux et des résultats obtenus pendant la période et de procéder à un examen de leurs dépenses.

13. Le Secrétaire général a également annoncé qu'il était proposé d'organiser un atelier en 2007 sur la normalisation des données et informations environnementales exigées des contractants dans le cadre du nouveau règlement en cours d'élaboration.

14. À la suite de l'exposé du Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, G. Anthony Hylton, a fait une déclaration au nom du Gouvernement jamaïcain, pays hôte de l'Autorité.

15. Le Ministre a réaffirmé que son gouvernement était pleinement désireux de fournir un environnement digne d'un organisme intergouvernemental rattaché au système des Nations Unies, dont le mandat était de gérer les ressources de la Zone internationale (la Zone) afin de garantir un partage équitable des bénéfices économiques procurés par les activités de la communauté internationale dans la Zone.

16. Le Ministre a annoncé la décision de son gouvernement de dédier la salle principale du Centre de conférences de la Jamaïque à la mémoire du docteur Kenneth Rattray, donnant ainsi suite à des propositions faites en ce sens à la onzième session, à l'occasion de laquelle l'Assemblée avait rendu hommage au docteur Rattray, disparu le 3 janvier 2005. Juriste de renommée internationale et ancien Solicitor-General, le docteur Rattray a représenté la Jamaïque pendant de nombreuses années dans les négociations qui ont débouché sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Il a été pendant des années le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Autorité internationale des fonds marins.

17. Concernant le rapport annuel du Secrétaire général, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bahamas, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Cuba, Ghana, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malte, Mexique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Sénégal, Soudan, Trinité-et-Tobago et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'observateur de l'Organisation des Nations Unies a également fait une déclaration. De façon générale, les membres se sont dits satisfaits du rapport détaillé et ont fait part de leur appui aux travaux entrepris depuis 2005, estimant qu'ils étaient dignes d'éloges.

18. De nombreuses délégations ont invité les 26 membres de l'Autorité qui ne l'avaient pas encore fait à devenir parties à l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Quelques-unes des 20 délégations à avoir ratifié le Protocole sur les privilèges et immunités ont exhorté les membres qui n'en avaient pas encore fait de même à prendre en considération le fait que les membres de l'Autorité devaient être véritablement protégés et se voir accorder les égards convenant aux fonctions qu'ils exercent au nom de leur gouvernement à l'occasion des sessions de l'Autorité. À cet égard, on a souligné que les États qui n'avaient pas encore ratifié le Protocole devraient le faire

car cela aiderait l'Autorité à s'acquitter du mandat qui lui incombe dans le cadre de la Convention. Le Mexique a annoncé qu'il ratifierait prochainement le Protocole.

19. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites de l'existence du fonds de contributions volontaires, notant qu'il avait permis la participation de membres des pays en développement aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances.

20. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement la constitution d'un fonds de dotation spéciale qui servirait à promouvoir la recherche scientifique marine et ont noté que cela aiderait les scientifiques des pays en développement à participer aux activités dans la Zone, renforçant ainsi la notion de patrimoine commun de l'humanité.

21. Un certain nombre de délégations ont remercié le pays hôte de l'appui apporté à l'Autorité et de l'accueil réservé aux représentants participant aux sessions de l'Autorité. L'Assemblée a félicité le Gouvernement hôte à l'occasion de la quarante-quatrième année d'indépendance du pays. De nombreuses délégations ont salué la décision de dédier la salle principale du Centre de conférences de la Jamaïque à la mémoire du docteur Rattray.

22. Un certain nombre de délégations se sont également félicitées des relations que l'Autorité a établies avec l'Organisation des Nations Unies et avec d'autres organismes. À cet égard, le Secrétaire général a été prié de continuer à contribuer aux réunions des États parties à la Convention et de participer aux réunions sur les questions relatives à la diversité biologique dans les eaux échappant à la juridiction nationale. D'autres délégations se sont déclarées intéressées par les travaux touchant l'Atlas des océans des Nations Unies et par les contributions que l'Autorité y apporte. L'Autorité a été encouragée à poursuivre ses activités de collaboration afin d'intensifier la recherche scientifique marine dans la Zone. Le projet Kaplan a été décrit comme plaçant l'Autorité dans une position privilégiée pour apporter sa pierre aux initiatives internationales en faveur de la préservation et de la mise en valeur rationnelle de la diversité biologique dans les grands fonds marins.

23. Concernant la section IX du rapport (Budget et finances), les pays redevables d'arriérés de contributions au titre des dépenses d'administration de l'Autorité ont été invités à régler leur dû dans les meilleurs délais. Il a été suggéré que le secrétariat envoie des avis plus fréquents aux États membres puisque dans bien des cas les montants visés ne devraient pas poser de difficultés majeures.

24. Certaines délégations ont indiqué qu'elles préféreraient un budget à croissance zéro et souligné qu'elles avaient approuvé le budget pour l'exercice 2007-2008 en partant du principe qu'un certain nombre de rubriques budgétaires qui faisaient apparaître une augmentation échappaient au contrôle du Secrétaire général.

25. L'Assemblée a pris note des travaux de fond de l'Autorité décrits à la section XI du rapport. Un appui a été exprimé en faveur des mesures prises par l'Autorité pour protéger le milieu marin et la diversité biologique dans la Zone, ainsi que pour les travaux relatifs à l'information et aux données concernant la Zone, le projet de remaniement du site Web de l'Autorité, le modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton et le projet Kaplan.

26. S'agissant de la question de la faible participation aux sessions de l'Autorité, l'appel lancé par le Secrétaire général auprès des délégations afin qu'elles incitent

les États membres à participer aux réunions a été bien reçu. Des questions ont été posées concernant le choix de la date des sessions et il a été suggéré d'étudier la possibilité de recourir à d'autres façons d'assurer les services de conférence. Il a également été proposé que le Secrétaire général fasse porter ses efforts sur les pays sans littoral puisque ceux-ci représentaient le groupe de pays avec la plus faible participation et ne comprenaient peut-être pas totalement l'importance que les océans et les questions liées aux fonds marins revêtaient pour eux.

Budget de l'Autorité pour l'exercice 2007-2008

27. À sa 104^e séance, l'Assemblée a examiné le projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 2007-2008 (ISBA/12/A/3/Rev.1) et le rapport et les recommandations de la Commission des finances (ISBA/12/A/7-ISBA/12/C/9), et pris note du fait que le Conseil avait examiné et approuvé les recommandations. Sur la recommandation du Conseil (voir ISBA/12/A/10), elle a décidé :

a) D'adopter le budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice budgétaire 2007-2008, d'un montant de 11 782 400 dollars des États-Unis;

b) D'autoriser le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2007 et 2008 en fonction du barème utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, respectivement pour 2006 et 2007, compte tenu du fait que le taux plafond serait de 22 % et le taux plancher de 0,01 %;

c) D'autoriser également le Secrétaire général à effectuer, en 2007 et 2008, des virements de crédits entre chapitres d'un montant ne dépassant pas 20 % des crédits ouverts à chaque chapitre;

d) De demander instamment aux membres de l'Autorité de verser en temps voulu l'intégralité de leur contribution au budget.

28. L'Assemblée a également adopté une résolution portant création d'un fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone (ISBA/12/A/11).

29. Un débat approfondi a eu lieu sur les moyens permettant de garantir que le fonds de dotation soit effectivement utilisé aux fins prévues et d'éviter qu'il ne soit dégarni. Il a été décidé que des restrictions concernant les virements du fonds de dotation vers le fonds de contributions volontaires seraient incorporées dans l'ensemble complet de règles et procédures appelées à régir le fonds de dotation, étant entendu que les virements ne seraient autorisés qu'en dernier ressort. Les règles et procédures devront être présentées au Conseil afin qu'il les examine à la treizième session.

30. Le Brésil a annoncé qu'il verserait une contribution de 10 000 dollars des États-Unis au fonds de contributions volontaires. Le chef de la délégation du Nigéria, Aliyu Babangida, a versé à titre privé une contribution de 500 dollars à ce même fonds.

Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil de l'Autorité

31. À la 106^e séance, à l'issue de consultations avec les groupes régionaux et les groupes d'intérêt, le Secrétaire général a annoncé les noms des 17 membres de l'Assemblée désignés par chaque groupe d'intérêt en vue de siéger au Conseil pour

la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010, sous réserve des accords conclus. Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention, l'Assemblée a élu les 17 membres et adopté le projet de décision suivant (ISBA/12/A/L.2.) :

Projet de décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins relatif à l'élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil de l'Autorité, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Rappelant que, conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les élections ont lieu lors d'une session ordinaire de l'Assemblée et que chaque membre du Conseil est élu pour quatre ans,

Élit les États ci-après pour pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007, sous réserve des arrangements intervenus au sein des groupes régionaux et des groupes d'intérêt :

Groupe A (4 pays choisis parmi les pays dont la consommation ou les importations nettes de minéraux extraits des fonds marins sont les plus importantes)

Fédération de Russie

Italie

Groupe B (4 pays choisis parmi ceux qui ont effectué les plus gros investissements dans l'exploitation des fonds marins)

Allemagne

France

Groupe C (4 pays choisis parmi les principaux exportateurs terrestres de minéraux extraits des grands fonds marins)

Canada

Indonésie

Groupe D (6 pays en développement et représentant des intérêts particuliers, y compris les pays à population clairsemée, les pays sans littoral ou géographiquement désavantagés, les États insulaires, les grands importateurs ou producteurs potentiels, ainsi que les pays les moins avancés)

Égypte

Fidji

Jamaïque

Groupe E (18 pays suivant le principe d'une répartition géographique équitable et d'un équilibre entre pays développés et en développement)

Cameroun

Côte d'Ivoire

Honduras
 Mexique
 Nigéria
 Qatar
 République de Corée
 Viet Nam

Élection de membres de la Commission des finances

32. Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée a constaté que les avis divergeaient quant à l'interprétation à donner à l'effet combiné des paragraphes 3 et 4 de la section 9 de l'annexe à l'Accord de 1994. À la suite d'un échange de vues approfondi, elle a procédé à l'élection des membres de la Commission des finances. Elle a décidé d'élire les 15 candidats proposés, à titre exceptionnel, étant entendu que la décision d'élire deux candidats (France et Italie) pour un troisième mandat ne serait pas renouvelée et ne saurait constituer un précédent pour de futures élections et qu'à l'avenir les États parties seraient tenus de faire connaître le nom de leurs candidats au moins deux mois avant le début de la session.

33. Des déclarations ont été faites au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes afin d'indiquer qu'en application des dispositions du paragraphe 4, un candidat ne pouvait se présenter pour un troisième mandat consécutif s'il avait déjà servi deux mandats l'un à la suite de l'autre. Quelques autres délégations ont partagé ce point de vue, tandis que d'autres ont fait valoir que les dispositions du paragraphe 3 prévoyaient que la Commission compte un représentant de chacun des cinq États versant les contributions les plus importantes au budget.

34. La Commission des finances se compose des membres suivants pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011 :

Liu Jian (Chine)
 Denis Fontes De Souza Pinto (Brésil)
 Oleg Alekseevich Safronov (Fédération de Russie)
 Alexander Stedtfeld (Allemagne)
 Juliet Semambo Kalema (Ouganda)
 Hasjim Djalal (Indonésie)
 Christopher Adrian Whomersley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 Neeru Chadha (Inde)
 Shinichi Yamanaka (Japon)
 Jean-Pierre Lévy (France)
 Domenico da Empoli (Italie)
 Olav Myklebust (Norvège)
 Pravel Kavina (République tchèque)

Kyaw Moe Tun (Myanmar)

Trecia Elliot (Jamaïque)

Dates de la prochaine session de l'Assemblée

35. La prochaine session de l'Assemblée aura lieu du 9 au 20 juillet 2007.
